Siège départemental,

11 avenue Edouard VII, 64000 Pau

≅: 06-85-34-15-07 **≅**: 07-79-67-61-56 INFOS 64





Mail: snes64@bordeaux.snes.edu

Site internet: https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html

Pau, le 28 février 2022

Journée du 8 mars!

Parce que l'Égalité doit devenir enfin maintenant une réalité, le 8 mars prochain, le SNES-FSU appelle tou-te-s les personnels à se mobiliser et à participer aux actions organisées dans les territoires sous toutes ces formes (grèves, rassemblements, manifestations, débrayages).

Le 8 mars, les femmes, et des hommes, se mobilisent partout dans le monde pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs.

Les femmes représentent 63% des personnels de la Fonction publique. Elles sont majoritaires parmi les bas salaires et 70% d'entre elles figurent parmi les 10% des emplois les moins rémunérés.

Dans nos métiers, particulièrement féminisés, la **rémunération** des enseignantes est **inférieure de 16%** à celle des enseignants. De nombreuses collègues ont recours au temps partiel afin de limiter la surcharge de travail inadmissible imposée, par exemple, par les deux heures supplémentaires obligatoires.

À la retraite, elles continuent de subir de fortes injustices concernant leurs **pensions** qui, hors réversion, restent 40% inférieures à celle des agents masculins.

Vous trouverez en pièce jointe des visuels à afficher dans les salles des professeur-e-s, sur les casiers.

Le 8 mars 2022 : soyons nombreuses et nombreux en grève pour l'égalité salariale, pour obtenir de nouveaux droits, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et pour combattre toutes les idées réactionnaires.

CAP de contestation des avis des rendez-vous de carrière.

La CAP Académique des certifié.e.s de contestation des avis rectrice des rendez-vous de carrière s'est tenue avant les vacances. Dans notre académie il y a eu un peu moins de 1000 rendez-vous de carrière l'année scolaire 2020-2021. Sur les 39 recours gracieux formulés, la rectrice avait seulement donné 2 réponses favorables. Sur les 37 collègues ayant essuyé un refus de révision de leur avis, 27 ont fait un recours contentieux (dont 23 pour le 3ième rendez-vous de carrière, celui pour la Hors Classe), recours contentieux faisant l'objet de cette CAPA. Les élus du SNES ont défendu les dossiers des personnels et finalement obtenu 10 modifications d'avis. Notons que des collègues avec 10 items Excellent et 1 Très Satisfaisant, n'ont pas obtenu d'avis Excellent, ce qui souligne une fois de plus l'incohérence de ce système.

Concernant les agrégés, la CAP Nationale s'est tenue les 16 et 17 février. Environ 6 % des 5168 agrégés ayant eu un rendez-vous de carrière l'an dernier, ont formulé un recours contentieux, et 77 % d'entre eux ont finalement obtenu une révision à la hausse de l'avis final du ministre. Concernant le rendez-vous de carrière pour la Hors Classe, le ministère voulait reconduire sa méthode de l'an dernier et ne passer de Très Satisfaisant à Excellent que ceux ayant 10 avis Excellent et 1 Très Satisfaisant, au motif idéologique de distinguer ceux qui sont vraiment les plus « méritants ». Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont à nouveau dénoncé ce fonctionnement et finalement obtenu un avis Excellent également pour ceux ayant 9 Excellent et 2 Très Satisfaisant. La quasi totalité des collègues ayant contesté un avis Satisfaisant, ont obtenu un avis Très Satisfaisant.

Le SNES-FSU a profité de cette CAPN pour remettre sur le tapis toutes les incohérences de ce système : inégalités de traitement, collègues n'ayant pas pu contester les avis pérennes attribués lors de la mise en place du PPCR, collègues - essentiellement des femmes - qui n'ont pas pu avoir leur rendez-vous de carrière et qui ne peuvent pas non plus contester l'avis tombé du ciel Le ministère est conscient que la corrélation entre avancement et évaluation est problématique, il a annoncé l'ouverture d'une réflexion à ce sujet.

Les résultats de ces CAP montrent l'importance de ne pas se laisser faire, de contester et saisir les élus du SNES-FSU pour être défendu.

Ukraine:

Non à la guerre, la France doit porter une offre de paix

Les troupes russes sont entrées ce jeudi 24 février en Ukraine, des bombardements ont lieu sur différents sites du pays. L'Ukraine a décrété la loi martiale. Une guerre d'ampleur a lieu aux frontières de l'UE. La responsabilité principale en incombe au gouvernement russe.

Les premières victimes des conflits décidés par les chefs de guerre sont les peuples. Le peuple ukrainien, en premier chef, victime des violences et exactions liées à l'invasion, le peuple russe en proie à l'autoritarisme croissant du régime comme l'a montré la répression des courageuses tentatives d'opposition à la guerre, les peuples européens enfin qui vont subir le contrecoup de cette crise. La sécurité de l'Europe, de l'Ukraine et de la Russie sont indissociables. Nous condamnons cette invasion, nous exprimons notre solidarité au peuple ukrainien et exigeons le retrait immédiat de l'armée russe.

Nous défendons le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'indépendance de l'Ukraine et le respect de ses minorités, contre la volonté expansionniste russe mais aussi contre la tutelle États-Unienne et nous refusons l'éventuelle présence de l'OTAN en Ukraine et toute escalade militaire.

Nous nous prononçons pour un cessez-le-feu immédiat en Ukraine, le retrait des troupes russes et des discussions multilatérales sous l'égide de l'ONU et la tenue d'une conférence sur la sécurité en Europe sous l'égide de l'OSCE. C'est à l'ONU, à la communauté internationale, aux peuples du monde, de tout mettre en œuvre pour protéger les populations civiles, stopper les attaques et parvenir à une solution négociée dans le cadre du droit international.

Nous sommes solidaires de toutes les forces de paix, en Ukraine, en Russie et en Europe qui se lèvent contre la guerre. Nous

appelons à la mobilisation unitaire massive et à l'organisation d'un véritable mouvement en France contre la guerre en Ukraine et pour la paix internationale. Tous les peuples sans exception - qui sont confrontés à une crise globale (climatique, sanitaire, sociale...) frappant d'abord les plus pauvres, les plus fragiles - n'ont rien à gagner à une nouvelle guerre! Les priorités pour les peuples et l'avenir de l'humanité se nomment : paix, préservation de l'environnement, justice sociale, réalisation des droits humains, désarmement! C'est pourquoi nous appelons à un premier rassemblement

"Non à la guerre en Ukraine!" Le mercredi 2 mars à 17H30 Place Clémenceau à Pau, devant la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Une manifestation le samedi 5 mars à 10H30 avec comme départ et arrivée devant la préfecture est aussi envisagée.

Premiers signataires locaux : Attac, CGT, Ensemble !, FSU, GDS, Jeunes communistes, LFI, Libre Pensée, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement de la Paix, MRAP, Nous toutes 64, PCF, PCOF, République et Socialisme, Solidaires, Solidaires étudiant-e-s...

Mutations

Les résultats du mouvement inter-académique sont reportés d'une semaine et seront donc publiés le 9 mars. Nous maintenons nos permanences pour conseiller et renseigner les collègues :

- Les lundis 7, 14 et 21 mars de 14h00 à 17h en présentiel
- Le mercredi 9 mars de 13h30 à 16h30 en présentiel
- Le mercredi 16 mars en visio-conférence ouverte à tou.te.s sur inscription pour obtenir le lien : snes64@bordeaux.snes.edu

Créations et suppressions de postes

Le 4 mars, nous avons un groupe de travail sur les créations et suppressions de postes dans le département. Après le CDEN sur les effectifs et les DGH, cette instance porte sur le fonctionnement de notre métier et nos conditions de travail puisqu'elle va statuer sur les éventuelles suppressions. Nous avons besoin des dernières informations. Merci de remplir l'enquête suivante :

http://bdds3bor.info/enquetes/enquete_rentree2022/form_53_enquete_p repa_rentree2022.html

Pour le bureau, Renaud Robert, secrétaire départemental